

Numéros utiles



Pompiers : 18
Samu : 15
Samu social - Secours aux sans abris : 115 ou 0 800 306 306
Gendarmerie : 17 ou 02 40 88 90 17
Mairie : 02 40 91 41 08
Police municipale : 02 28 54 90 33 ou 07 86 55 35 45
Numéro d'appel d'urgence européen : 112
Numéro d'appel d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 (par sms)
Météo France : www.meteofrance.com
Canicule Info service (n° vert) : 0 800 06 66 66

Plus d'informations sur www.risques.gouv.fr

MODALITÉS D'ALERTE

TV, radio : France 2, France Bleu Loire Océan : 88.1 FM

Le site internet de la commune : www.mairie-saintlyphard.fr

Suivant la gravité : alerte sonore, porte à porte, etc.

CONSIGNES GÉNÉRALES

1. **Prévenez les secours** en cas de doute ;
2. **Ne prenez aucun risque inutile** ;
3. **Limitez vos déplacements**. Le cas échéant, réduisez votre vitesse sur route.
4. **Ne fréquentez pas les itinéraires sensibles** selon les situations : routes, sentiers pédestres, zones boisées. Attention aux chutes d'arbres ;
5. **Respectez la signalisation** mise en place pour votre sécurité ;
6. **En cas d'alerte et de confinement, n'allez pas chercher vos enfants à l'école** : ils sont pris en charge par les enseignants et le personnel.
7. **Limitez vos appels téléphoniques** afin de laisser le réseau disponible pour les secours ;
8. Après un événement, **inspectez visuellement votre bien** et demandez conseil à des professionnels en cas de doute.

Mouvements de terrain



Les séismes ou tremblements de terre résultent d'un ensemble de secousses plus ou moins intenses. Saint-Lyphard est classée en zone de sismicité modérée.

AVANT

- Appliquez les règles de construction obligatoires dans les zones sismiques, même modérées ;
- Fixez les appareils et meubles lourds.

PENDANT

- **Ne sortez pas**, mettez-vous à l'abri dans l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides ;
- **Éloignez-vous des fenêtres** ;
- **Éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer** (bâtiments, ponts, fils électriques)
- **En voiture**, arrêtez-vous à distance de constructions ou de fils électriques. Ne descendez pas avant la fin de la secousse.

APRES

- **Évacuez les bâtiments le plus rapidement possible** sans prendre l'ascenseur ;
- **Coupez l'eau, le gaz, l'électricité. N'allumez pas de flamme**. En cas de fuite, prévenez les autorités ;
- **Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer** et ne pénétrez jamais dans une construction endommagée ;
- **Ne touchez pas aux câbles tombés à terre** ou à proximité du sol.

Pollutions

Transport de marchandises



Le risque de transport de matières dangereuses (par route ou par canalisation) est consécutif à un accident pouvant entraîner des conséquences graves pour la population.

AVANT

- **Respectez le Code de la route** et notamment les distances de sécurité pour éviter un accident ;
- **Consultez les services de la mairie** avant d'entreprendre des travaux de terrassement.

PENDANT

En cas d'accident

- **Supprimez toute source de feu ou de chaleur** (moteur, cigarette, etc.) ;
- **Donnez l'alerte** (précisez le lieu, le nombre de victimes et si possible le numéro du produit et le code du danger indiqués sur les plaques signalétiques à l'arrière du véhicule) ;
- Ne déplacez pas les victimes, sauf en cas d'urgence vitale.

En cas de nuage toxique

- **Mettez-vous à l'abri** dans un bâtiment ou quittez rapidement la zone ;
- **Confinez-vous** en bouchant toutes les entrées d'air (portes, aérations, cheminées, etc.) ;
- **Arrêtez les ventilations et climatisations** ;
- Éloignez-vous des portes et des fenêtres ;
- Ne fumez pas ;
- Ne sortez qu'en fin d'alerte (n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont eux-mêmes confinés)

APRES

- **Aérez** les bâtiments confinés ;
- **Lavez-vous** en cas d'irritation et changez de vêtements.

Saint-Lyphard

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M



Qu'elles soient naturelles ou technologiques, les catastrophes nous ont montré qu'aucun territoire, aucune personne n'est à l'abri en matière de risques majeurs.

C'est pourquoi vous avez entre vos mains le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il recense les risques présents sur la commune et vous décline les meilleurs comportements à adopter face à ceux-ci.

Document à conserver



Saint-Lyphard.fr

Les orages violents



Risque météorologique

Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par une série d'éclairs et de coups de tonnerre. Il est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vents, précipitations intenses, grêle parfois.

AVANT

- **Rentrez les objets** susceptibles d'être emportés par le vent ;
- **Rentrez les animaux**, bétail et matériel ;
- **Débranchez les appareils électriques** et les antennes de télévision.

PENDANT

- **Mettez-vous à l'abri** ;
- **Limitez vos déplacements**. Le cas échéant, réduisez votre vitesse sur route ;
- **Ne stationnez pas sous un arbre isolé**, ni sous un surplomb ;
- **Évitez de manipuler tout conducteur d'électricité** (téléphone, appareils électriques, etc.) ;
- **Asseyez-vous par terre**, car la foudre est attirée par tout ce qui dépasse (arbre, pic ou homme debout) ;
- **Isolez-vous au maximum du sol** au moyen de tout matériau isolant (rouleau de corde, tapis de sol, sac à dos, etc.)

APRES

- **Ne touchez en aucun cas les câbles électriques tombés à terre** ou à proximité du sol ;
- **Tenez-vous informé** si le risque s'est définitivement éloigné ou non.

Les tempêtes

Risque météorologique



Les tempêtes se manifestent par des vents très forts pouvant être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations et parfois d'orages.

AVANT

- **Consultez quotidiennement la météo** ;
- **Évitez les comportements à risque** (travaux sur les voitures, promenades en forêt, etc.) ;
- **Mettez-vous à l'abri** ou fixez les objets sensibles aux effets du vent (chaises de jardins, etc.) ;
- **Éloignez-vous des installations de chantier** de grande hauteur (grue, échaffaudage, etc.) ;
- **Les entrepreneurs doivent prendre les mesures de sécurité** propres à leur chantier afin d'éviter les accidents (grues, etc.).

PENDANT

- **Mettez-vous à l'abri loin des vitres et des arbres** ;
- **Limitez vos déplacements**. Le cas échéant, réduisez votre vitesse sur route ;
- **Ne stationnez pas sous un arbre isolé**, ni sous un surplomb ;
- **Évitez d'utiliser le téléphone** et les appareils électriques.

APRES

- **Ne touchez en aucun cas les câbles électriques tombés à terre** ou à proximité du sol ;
- **Tenez-vous informé** si le risque s'est définitivement éloigné ou non.



Attention aux chutes d'arbres !
Signalez à la Mairie tout obstacle pouvant entraver la circulation.

Risques sanitaires



CANICULE

On considère qu'il y a canicule quand, dans un secteur donné, l'amplitude thermique entre le jour et la nuit est faible et pendant au moins 72 heures consécutives ; la chaleur s'accumulant alors plus vite qu'elle en s'évacue.

AVANT

- **Veillez à ce que votre réfrigérateur fonctionne correctement** ;
- **Repérez les lieux publics climatisés** proches de votre domicile.

PENDANT

- **Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil** ;
- **Maintenez les fenêtres fermées** tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur ;
- **Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit** ;
- **Mouillez-vous le corps** plusieurs fois par jour ;
- **Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil.**

GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.



AVANT

- **Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage** ;
- **Protégez les canalisations** contre le gel ;
- **Repérez les lieux publics chauffés** proches de votre domicile.

PENDANT

- **Évitez les expositions prolongées au froid et au vent** ;
- **Habillez-vous chaudement** avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau ;
- **Couvrez-vous la tête et les mains** ; ne gardez pas de vêtements humides ;
- **Alimentez-vous convenablement** et prenez une boisson chaude, non alcoolisée ;
- **Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté**, appelez le SAMU Social : 15

PANDÉMIE

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades.

GRIPPE AVIAIRE

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la mairie.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- **Ne touchez pas aux oiseaux trouvés morts.**

GRIPPE A TYPE H1N1

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au SAMU social (15).
- Consignes d'hygiène : lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique. Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, jetez-le et lavez-vous les mains.

COVID-19

En cas de pandémie, appliquez les gestes barrière :

- Portez un masque, limitez la contagion par la distanciation physique, nettoyez les surfaces potentiellement contaminées, aérez les pièces, lavez vous les mains régulièrement.
- En cas de symptômes (fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue, perte de l'odorat ou du goût, difficultés respiratoires...), contactez votre médecin rapidement et isolez vous.
- Vaccinez vous régulièrement en suivant les préconisations nationales de l'ARS.